



## CHARTRE DU LICENCIÉ

Le Argelès Handball Club est une association dont le règlement intérieur concerne tous les licenciés. Le règlement intérieur du club est consultable au siège du club Avenue de la libération 66700 Argelès sur mer. La Charte du licencié est une adaptation de ce règlement intérieur s'adressant aux joueurs, aux éducateurs, aux entraîneurs et aux accompagnateurs.

### Le licencié s'engage à :

#### RESPECT

- **A respecter les personnes qu'il côtoie** dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, ...)
- **A respecter les locaux dans lesquels il évolue** durant les entraînements, les matchs ou autres (gymnase, vestiaires, siège du club) à domicile comme à l'extérieur
- **A participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué** (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche)
- A répondre aux lettres d'information contenant un coupon-réponse (réponse positive ou non)
- A prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements ou aux matchs

#### PONCTUALITE

- A respecter les horaires des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous
- A être présent au début de l'entraînement en tenue correcte d'entraînement (chaussures de sport, survêt/short, t-shirt, sweat)

#### HYGIENE DE VIE

- A avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements. Il ne peut pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant

#### DISCIPLINE

- **En cas de disqualification directe (carton rouge) le Bureau Directeur décide des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières**
- Dans tous les cas (sauf action de jeu), le joueur est suspendu automatiquement par le club jusqu'à la notification de l'instance fédérale en charge du dossier
- Si cette décision est assortie d'une amende financière, **elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur.**

### Les parents du licencié s'engage à :

- Participer aux transports lors des déplacements
- A respecter l'éthique sportive lors des compétitions
- Participer à la gestion de la table et gradins

### En contrepartie, le Argelès Handball s'engage à :

- Proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement
- Faire participer les équipes à une ou plusieurs Compétitions officielles
- A assurer les entraînements par des entraîneurs Diplômés ou en formation
- A proposer des activités supplémentaires (tournois, Rassemblements...)
- A informer ses licenciés sur la vie du club.

### RAPPEL

#### CODE DU SPORTIF

*Association Française pour un sport sans violence et pour le fairplay (AFSVFP)*

#### Tout sportif s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions des arbitres
3. Respecter ses adversaires et ses partenaires
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Être maître de soi en toutes circonstances
6. Être loyal dans le sport et dans la vie
7. Être exemplaire, généreux et tolérant

**Se licencier au AHBC, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le code du sportif (AFSVFP)**

<https://argeleshbc.com/>

Email : [contact@argeleshbc.com](mailto:contact@argeleshbc.com)